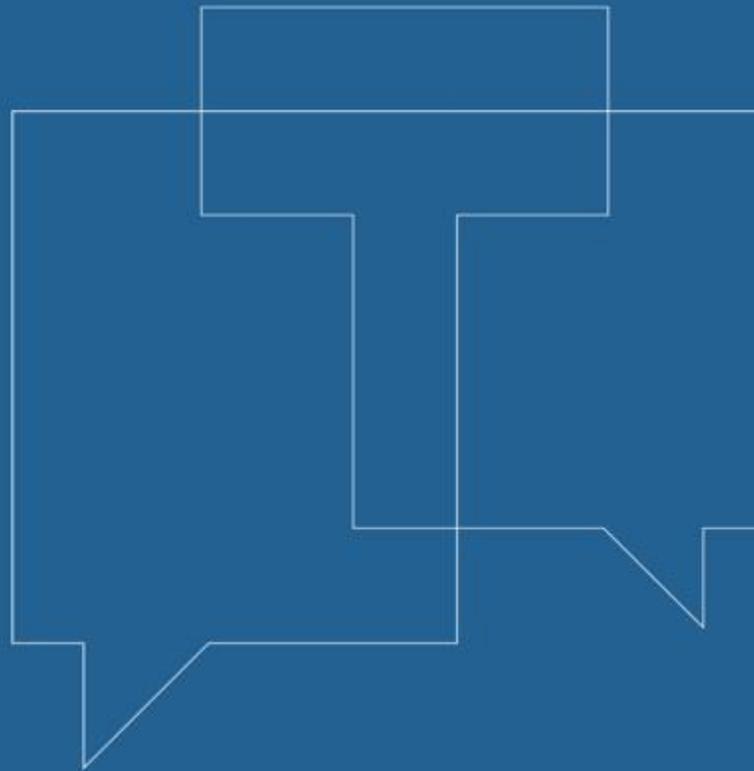


RAPPORT ANNUEL 2023

Comité de vigilance
*Lieu d'enfouissement de Saint-
Nicéphore*



TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRES

Note.....	3
1 Contexte.....	4
1.1 Mandat et fonctionnement.....	4
1.2 Composition du comité.....	5
1.3 Calendrier annuel.....	6
2 Travaux réalisés.....	7
3 Suivi environnemental des eaux.....	9
3.1 Suivis réalisés au site.....	9
3.2 Eaux de lixiviation.....	12
4 Performance environnementale.....	12
4.1 Captage et mise en valeur des biogaz.....	12
4.2 Suivis environnementaux reliés aux biogaz.....	13
4.3 GES.....	13
5 Suivis sonores.....	14
6 Projets environnementaux et communautaires.....	15
6.1 Reboisement et aménagements fauniques.....	15
6.2 Projets du GARAF.....	15
6.3 Échantillonnage du ruisseau paul-boisvert.....	16
6.4 Projet de Sablière du CRECQ.....	17
6.5 Projet des saules.....	18
7 Bilans de l'année 2023.....	19
7.1 Contribution au fonds de fermeture.....	19
7.2 Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale.....	20
7.3 Lettre de crédit (renouvellement).....	20
7.4 Contrôle des goélands.....	20
7.5 Bilan annuel des plaintes.....	21
7.6 Bilan des visites du ministère.....	21
7.7 Bilan des visites.....	21
8 Développement de la propriété.....	21
8.1 Décret d'urgence.....	21
8.2 Déplacement de l'entrée.....	22



9	Matières résiduelles	22
9.1	Bilan DE gestion des matières résiduelles	22
9.2	PGMR	23
10	Autres dossiers	23
10.1	Propreté des routes.....	23
11	Résultats.....	23
	Annexe 1 : Calendrier thématique 2023	25
	Annexe 2 : Bilan du reboisement	25
	Annexe 3 : Bilan 2023 des plaintes.....	26



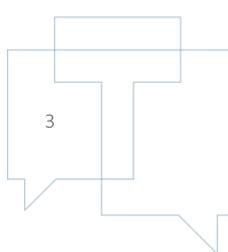
NOTE

Le rapport d'activités 2023 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmst-nicephore.org



1 CONTEXTE

1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006. Il vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de WM.

Le mandat du Comité est le suivant :

- Informer les membres et le milieu à propos des opérations du site et des projets
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant le fonctionnement des installations et l'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou des préoccupations soulevées dans le milieu. Après chaque rencontre, un compte rendu est rédigé et validé par les membres, puis diffusé sur le site Web du Comité.

Pour en savoir plus, consultez le site du Comité :

www.vigilancewmst-nicephore.org

Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations



1.2 COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 : Composition du Comité en date du 22 novembre 2023

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Voisinage	Résident du Club du Faisan	Guillaume Perreault-Smith
	Citoyen	Josiane Pagé Marie-Christine Poisson
Milieu municipal	MRC Drummond	Sylvain Jutras Anick Verville
	Ville de Drummondville	Sarah Saint-Cyr Lanoie Daniel Pelletier Marie-Ève Vadnais
Groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien (Président du Comité)
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque
Organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	Vacant
Milieu agricole	UPA	Dorothea Beier

Tableau 2 : Membres ayant quitté le Comité en cours d'année 2023

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Milieu municipal	MRC Drummond	Eric Leroux
	Ville de Drummondville	Roger Leblanc
Organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	Marc Tremblay

Relance de la représentation et substitution

Afin de maintenir une bonne participation et représentativité au sein du comité, des efforts ont été faits périodiquement pour confirmer l'intérêt et pour combler les postes vacants. Ainsi, certains membres ont quitté le comité et de nouveaux membres se sont joints.



Tableau 3 : Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2023

FONCTION	NOM
Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore	Marc-Olivier Lamothe
Ingénieur régional	Daniel Camara
Spécialiste en protection de l'environnement	Ann Claire Caillaud

Tableau 4 : Professionnelle venue faire une présentation en 2023

FONCTION	NOM
Coordinatrice milieux naturels (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec)	Marie-Christine Poisson
GARAF	François Roy Sarah Prévost Pablo Desfossés

Tableau 5 : Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2023

FONCTION	NOM
Animation	Alex Craft
Comptes rendus	Nicolas Lavoie

1.3 CALENDRIER ANNUEL

À propos du calendrier thématique annuel

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers: travaux au site, suivi environnemental, plaintes et visites de conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ministère).



En début d'année, une proposition est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

Nouveaux thèmes intégrés au calendrier 2023

Des sujets d'intérêts n'ayant pu être traités en 2022, plusieurs avaient été prévus au calendrier pour 2023 :

- Plan directeur de la propriété
- Bilan du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Présentation du projet de la Sablière par le Conseil régional de l'environnement (CRE)
- Échantillonnage du Ruisseau Paul-Boisvert

Ces sujets étaient principalement d'intérêt occasionnel, ils pourraient ne pas être renouvelés en 2024.

Le calendrier thématique 2023 complet est disponible en annexe 1.

2 TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Travaux de recouvrement des cellules 5 à 8 et de la phase 3A



Les travaux de recouvrement final sur les cellules 5 à 8 de la phase 2 et sur la phase 3A ont été exécutés à 60% et se poursuivent. Le côté nord a été complété et la moitié des travaux du côté sud ont été réalisés. La dernière étape du recouvrement final de la phase 3A, l'ensemencement hydraulique, a été complétée. Le côté « est » pourra être complété avec le début du froid. Suite à une question d'une membre, WM a précisé que les travaux restants seront exécutés d'avril à juillet 2024.

Le Comité s'est demandé pourquoi le type de recouvrement était différent. WM a expliqué que d'anciens matériaux ont été utilisés dans le recouvrement de la phase 2, mais qu'il a été demandé par le ministère d'utiliser du GCL plutôt que du sable silteux.

Tranchées de biogaz sur le toit de phase 3A



Des tranchées ont été creusées pour installer les tuyaux de biogaz, ce qui a favorisé l'exposition à l'air et donc la génération d'odeurs. Les travaux se sont terminés le 10 mars.

Excavation des cellules 4 et 5 de la phase 3B-1



De janvier à avril 2023, l'excavation des cellules 4 et 5 de la phase 3B-1 a eu lieu. Le fond a été égalisé avec les pentes désirées afin de permettre une gestion de l'eau efficace.

Mise en service des cellules 1-2-3 de la phase 3B-1



Le déboisement a été effectué sur ces cellules et le réseau de biogaz a été installé.

3 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

3.1 SUIVIS RÉALISÉS AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : au printemps, à l'été et à l'automne. En raison de la période de transition du CA, des puits ont été ajoutés. Les données sont prises à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est dans le roc sous la couche d'argile

Les échantillons sont envoyés à Bureau Veritas, un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par une firme externe et transmis au ministère. Le rapport pour l'année 2022 a été déposé en mars 2023.

Pour interpréter les données, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes inscrites dans la réglementation
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau (parfois dans des concentrations qui excèdent en elles-mêmes les normes) communément appelée le « bruit de fond »
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

Le Comité s'est notamment demandé pourquoi il n'était pas nécessaire d'ajouter un puits pour la nappe profonde. WM a expliqué que le nombre de puits nécessaires pour la nappe libre et la nappe profonde est lié à la superficie. Selon l'échelle, la nouvelle phase n'a pas nécessité l'ajout d'un puits dans la nappe profonde.

Le comité s'est également intéressé aux travaux de fermeture des cellules 5 à 8 de la phase 2 ainsi que de la phase 3A, notamment en ce qui concerne les défis et impacts potentiels au niveau du voisinage.



LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX 2022 EN BREF

Eaux de surface



WM a expliqué qu'à la suite de l'ajout de la phase 3B-1, le seuil maximal instantané pour les matières en suspension (MES) est maintenant de 50 mg/L au lieu de 90 mg/L.

Une demande a été faite par le Comité de comparer les résultats des cinq dernières années. Cette comparaison permettra de constater que les résultats sont semblables entre les

années et respectent les normes hormis pour un puits.

Une précision a été demandée concernant le 50mg/L, à savoir si la norme était spécifique au site de Saint-Nicéphore. WM a précisé que la réglementation n'a pas changé, mais que tant le site à Saint-Nicéphore que Sainte-Sophie ont vu la norme baisser.

Finalement, un membre du Comité a aussi questionné la problématique du puits ES-15. WM a répondu que ce puits récupère toutes les eaux de la station de pompage et que la forte demande d'eau à cet endroit y est sûrement en cause. Un suivi a été demandé sur les enjeux associés au puits ES-5 et les pistes d'amélioration analysées par le GARAF.

Eaux souterraines (nappe libre)



WM a expliqué que les données révèlent que la concentration d'azote ammoniacal est élevée, mais demeure en deçà des seuils. Il y a eu un léger dépassement du nickel. Il s'agit d'une problématique soulevée l'année passée et dont les recherches de bruits de fonds permettent de montrer que le site n'est pas en cause.

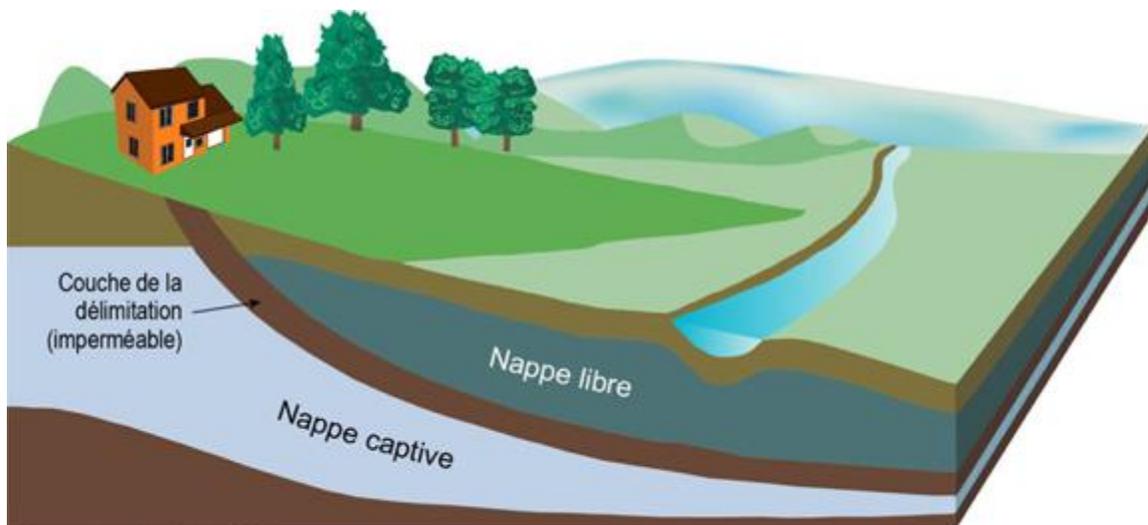
Eaux souterraines (aquifère profond)



Un avis de non-conformité a été reçu pour une concentration de sulfure de 0.078 mg/L pour le puits PO-09-05C. La firme de consultant qui a analysé les résultats de l'échantillonnage a précisé qu'il n'y a aucune tendance à la hausse ou à la baisse.

L'avis de non-conformité reçu ne concerne aussi un dépassement de tonnage. En effet, dans le contexte de la réouverture de cellules obligeant les opérations sur deux fronts de déchets à la fois, une erreur de calcul s'est produite. En conséquence, le tonnage accepté au site dépassait de 10 600 tonnes la limite autorisée de 335 000 tonnes. Le ministère a été informé aussitôt que le dépassement a été constaté et une rencontre a eu lieu pour en discuter.

Le Comité a demandé un suivi sur cette situation. Les résultats actuels démontrent que la tendance est stable. Il a été précisé que les avis de non-conformité sont toujours traités avec diligence.



© Gouvernement du Québec, 2014
Source : Adaptée d'EC

3.2 EAUX DE LIXIVIATION

WM a expliqué que les eaux de lixiviation, qui incluent à la fois le liquide qui sort des cellules et le condensat qui provient d'une partie des biogaz, sont d'abord traitées par WM sur le site, avant d'être envoyées aux égouts municipaux pour être traitées une seconde fois. Aucune norme en vigueur ne régit le lixiviat brut, étant donné l'absence de rejet direct à l'environnement. Cependant, une obligation réglementaire impose la mesure des concentrations une fois par année, à titre informatif.

Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Drummondville a établi en collaboration avec WM un niveau maximum à respecter pour les charges en azote ammoniacal dans le rejet. En termes de résultats, les concentrations d'azote ammoniacal sont faibles et en deçà des normes de la ville. Aucune autre problématique n'a été observée pour les autres paramètres.

Le Comité a notamment voulu savoir où le lixiviat était-il analysé. WM a expliqué que toutes les stations de pompage sont analysées une fois par an avant le traitement. De plus, une fois par mois, le lixiviat brut est analysé afin de connaître sa constitution pour les opérations, le tout sur le site de WM.

4 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

4.1 CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

WM a rappelé au Comité que tous les lieux d'enfouissement au Québec accueillant annuellement 50000 tonnes et plus de matières résiduelles ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les valoriser ou les détruire. Au site de Saint-Nicéphore, ils le sont depuis 1996, alors que le règlement provincial ne l'exige que depuis 2009.

Deux types de structures pour capter les biogaz et reliés à un système d'aspiration central sont utilisés :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules

Ce système de captation du biogaz permet d'acheminer ce dernier à la centrale de cogénération pour le valoriser en produisant de l'électricité.

WM a dressé le bilan des opérations de captage et de valorisation en 2023 :

- 81 puits verticaux
- 82 tranchées horizontales (14 de plus qu'en 2022)
- Débit moyen de 3400 pieds cubes par minute dont



- 2850 utilisés par l'usine de cogénération
- 80 par le RBS
- 20% du biogaz généré annuellement est brûlé à la torchère
- La serre 2 des Serres Demers est chauffée directement par le biogaz.

Le Comité a voulu savoir si la puissance du système d'aspiration du biogaz devra éventuellement être augmentée. WM a affirmé que le système d'aspiration avait été prévu pour des capacités plus élevées en anticipation de l'agrandissement du site.

Enfin, le Comité s'est intéressé aux opérations nécessaires lors du recouvrement final d'une cellule, et notamment en lien avec la réalité climatique hivernale. WM a confirmé que des températures trop froides complexifient le travail. Par exemple, la neige provoque de l'humidité alors qu'une soudure doit se faire avec des matériaux secs. Ainsi, il est préférable de procéder à certaines étapes de fermeture hors de périodes de grands froids où d'épisodes de précipitations.

4.2 SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ

WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émission fugitive d'importance. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site et selon deux scénarios : soit une fois par année s'il n'y a pas eu de dépassement l'année précédente, soit trois fois par année s'il y a eu un dépassement. Pour les résultats de mai et juillet, aucun dépassement n'a été relevé.

Le Comité s'est notamment intéressé au partage des responsabilités au niveau des suivis environnementaux reliés aux biogaz. WM a amené la précision que ce sont les techniciens de WM qui sont responsable de l'échantillonnage des relevés de surface, tandis que WSP modélise la carte du tracé. En cas de problématique, un tri de la donnée peut rapidement être fait pour identifier rapidement la source.

4.3 GES

WM a rappelé que les gouvernements provincial et fédéral ont chacun leur propre définition et méthode de calcul, qui consiste à convertir toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) à leur équivalent en CO₂ afin d'avoir une même unité de calcul pour toutes. L'objectif du ministère est de recueillir la donnée de toute personne ou entreprise qui émet plus de 10 000 tonnes de GES par an.

Les données à Saint-Nicéphore sont comptabilisées et transmises sous forme de rapport par WSP avant le 1^{er} juin de chaque année. Selon le rapport envoyé au gouvernement provincial, c'est un total de 217 715 tonnes équivalentes de CO₂ qui ont été émises sur le



site en 2022 comparativement à 214 461 tonnes en 2021, représentant une augmentation de 1,5%. Beaucoup de facteurs et d'éléments sont pris en compte et vérifiés, notamment les types de véhicules sur le site, la quantité et le type de carburant dépensés, la présence d'amiante, etc.

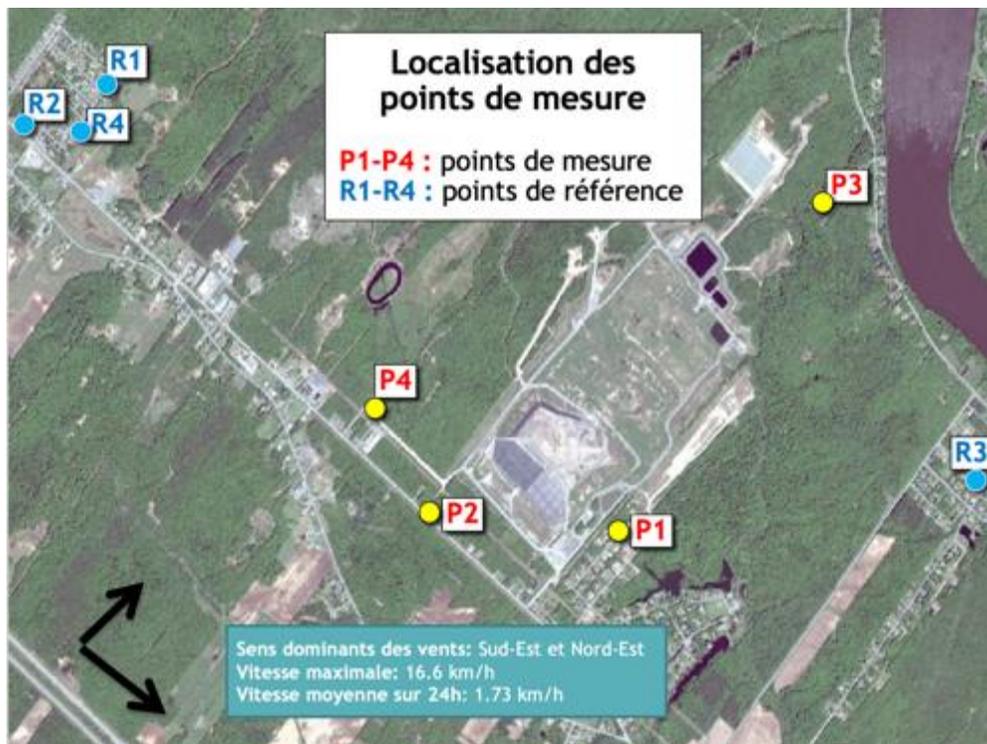
WM a précisé au Comité que toutes les données sont transmises dans le rapport, mais que seuls les camions utilisés sur le site, comme la machinerie, sont comptabilisés pour le site. WM a ajouté que le biogaz valorisé pour la production d'électricité n'est pas déduit du total du site.

5 SUIVIS SONORES



Photo : sonomètre utilisé pour la mesure du niveau du bruit

WM a présenté la méthodologie utilisée pour son suivi sonore annuel. Comme l'exige le ministère, une fois par année, WM confie à la firme Yockell et Associés l'enregistrement des niveaux de bruit pendant 24 heures à quatre points répartis sur le site et quatre points de référence hors site. L'objectif est de connaître le bruit déjà présent dans le milieu et ainsi isoler la contribution sonore du lieu d'enfouissement. Les résultats sont consignés dans un rapport et acheminés au ministère.



La valeur de bruit à respecter est établie par la Ville. Elle correspond à 45 décibels (dB) le jour, et à 40 dB la nuit, sauf si le bruit résiduel (mesuré aux points de référence) est supérieur à cette norme. Dans ce cas, tel que le prévoit la note d'instruction, c'est cette valeur qui devient le maximum à respecter. Aucune contribution sonore du site n'a été enregistrée pour la période de 2023.

En réponse à plusieurs interrogations du Comité, WM a précisé que cette étude est réalisée seulement une fois par année puisque c'est l'exigence ministérielle et que celle-ci est bien réalisée pendant un jour d'activités pour qu'elle soit représentative de la situation.

6 PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

6.1 PROJETS DU GARAF



Depuis 2010, des projets de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés en partenariat avec le GARAF qui utilise le site comme laboratoire à grande échelle. Les résultats sont consignés dans un rapport remis au ministère. Les objectifs de ces projets sont :

- Réduire le transport de sédiments à l'extérieur de la propriété
- Réduire l'empreinte écologique
- Favoriser le développement des habitats fauniques
- Développer les apprentissages des jeunes du Centre de services scolaire des Chênes (CSSDC)



À la fin de l'année, le GARAF est venu présenter la phase 2 de ses projets, ayant pour but d'offrir des services et activités à d'autres écoles et centres de la petite enfance (CPE) ainsi qu'à la communauté. Ils visent à les éduquer et sensibiliser par diverses activités pédagogiques sur l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Étant intéressé par les milieux humides étudiés par le GARAF, le Comité s'est interrogé sur les autres expertises réalisées en parallèle. WM a précisé qu'il a été décidé de réaliser une étude avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et UDA, une firme spécialisée. D'ailleurs, un projet à l'étude, en collaboration avec UDA, permettrait aux élèves du GARAF de collaborer à la caractérisation des milieux humides. Cette expérience leur permettrait d'atteindre une qualité qui se rapprocherait d'une professionnelle.



Le GARAF travaille également sur d'autres projets éducatifs, soit d'aquaculture, de mini-murs végétaux, d'apiculture ainsi que des sentiers. Les autres projets en cours de réalisation sont :

- Ruches pédagogiques
- Nichoirs
- Écholocalisation de chauves-souris
- Aménagements extérieurs
- Caractérisation des milieux humides en arrière du boisé
- Plan d'aménagement de sentiers.

Des questions du comité ont permis de clarifier que 300 élèves participent aux projets du GARAF et qu'environ 5 000 truites sont relâchées dans les ruisseaux.



Découlant d'une demande du Comité, le GARAF a expliqué la compensation des coupes de bois réalisées sur le site de Saint-Nicéphore. Alors qu'une superficie de 1,7 ha a été déboisée pour les opérations de WM, un total de 1,2 ha de feuillus ont été plantés, soit 4 600 arbres. Ils ont également travaillé sur le projet de végétaliser une montagne de sable gris silteux à l'aide d'un tapis de noix de coco, de terre de compost et de semence.

6.2 ÉCHANTILLONNAGE DU RUISSEAU PAUL-BOISVERT

Le GARAF a également discuté du Ruisseau Paul-Boisvert, où il effectue des suivis de la qualité de l'eau avec des macros invertébrés, soit des larves qui ont différents seuils de tolérance à la pollution. Il procède à l'échantillonnage d'eau à 2 stations et du ruisseau Paul-Boisvert d'avril à décembre pour certains paramètres, notamment les matières en suspension (MES). Avec les fortes pluies fortes du mois d'août, des concentrations de MES assez élevées ont été observées. Autrement, les MES se retrouvent majoritairement en dessous de 50 mg/L.



retrouveraient dans l'eau.

Des travaux ont été réalisés pour corriger certaines problématiques en lien avec les MES. L'étang Castor effectue son travail de marais filtrant et des barrières à sédiments ont été aménagées près des zones de travaux. En outre, des travaux de stabilisation des berges ont été réalisés pour empêcher que l'érosion engendre des MES qui se

Face à ces problématiques, le Comité s'est demandé si les travaux réalisés pour solutionner les enjeux avec les MES résultent d'exigences de performances issues du ministère. WM a expliqué que le ministère n'est pas impliqué puisque ce sont des travaux en amont, fait volontairement en vue de régler des problématiques potentielles.

6.3 PROJET DE SABLIERE DU CRECQ

Le CRECQ, qui a pour mission de protéger et améliorer l'environnement dans une optique de développement durable, est venu présenter les avancements du projet de sablière aux membres du Comité. L'objectif est de restaurer un milieu ouvert, sain et naturel rare en favorisant la biodiversité champêtre. Pour la réalisation de ce projet, le CRECQ travaille en collaboration avec le GARAF, responsable de l'aménagement faunique sur le site, ainsi que WM. Le projet vise notamment à protéger les corridors naturels pour que le passage de la faune soit facile et pour favoriser la propagation de celle-ci. Il fait partie intégrante du projet de conservation des noyaux de diversité du Centre-du-Québec.

Les milieux ouverts ont une proportion d'arbres inférieure à 25%. Ces milieux sont de plus en plus rares sur le territoire alors qu'ils sont importants notamment pour de nombreuses espèces tels les oiseaux champêtres (hirondelles rustiques et de rivages, goglus des prés, etc.), espèces fortement affectées par la disparition de ces milieux ouverts.



Plan d'aménagement

Plusieurs actions ont déjà été entreprises :

- Ensemencement manuel des prés fleuris comme les fleurs et graminées.
- Aménagements fauniques pour les hirondelles.
- Plantation de bosquets de type arbustif et de vivaces pour les pollinisateurs.
- Panneaux d'interprétation

Le comité s'est questionné si les aménagements de la sablière pourraient faire l'objet d'une visite. En raison d'un ensemencement récent (effectué en octobre 2023), une visite sera plutôt intéressante en 2024.

6.4 PROJET DES SAULES

Depuis quatre ans, Ramo et WM collaborent sur un projet de plantation de saules sur les premières cellules maintenant inertes, dont le projet pilote a commencé sur le LET de Sainte-Sophie. La plantation de saules, d'une superficie de 6 ha, permet de filtrer certains éléments présents dans le lixiviat utilisé pour leur irrigation.



Leur approche se fait sur un cycle de deux ans, soit la préparation du sol et la plantation la première année, puis la récolte après deux ans de pousse, ayant eu lieu à l'automne 2023. Le choix des saules s'explique par leurs petites racines qui ne constituent pas un risque de perforer les membranes sous la couche de déchets. Quant à l'irrigation, les quantités sont mesurées avec précision pour éviter tout ruissellement. Le fertilisant utilisé pour les saules est de l'urée 46-0-0 qui est d'usage commun en agriculture.

Le comité a demandé un suivi quant au processus de relargage et séquestration du carbone. Le saule poussant rapidement, il est capable de capter le CO₂ dans l'air et le conserver. Toutefois, lorsqu'il est coupé et utilisé pour enrichir le sol, une partie du CO₂ est ainsi relâchée. En contrepartie, lorsque les saules sont valorisés en clôture, le CO₂ est séquestré, permettant de réduire le bilan carbone. Pour l'instant, les quantités de saules produites à Saint-Nicéphore ne sont pas suffisantes pour permettre la production de clôture de saules.

7 BILANS DE L'ANNÉE 2023

La dernière rencontre du comité de novembre 2023 a été l'occasion de partager les bilans de l'année 2023.

7.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu de la réglementation en vigueur, les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds de fermeture. Cette exigence vise à assurer leur capacité à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site pour une période minimale de 30 ans.

L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes. Pour la phase 3A, le montant total à accumuler dans le fonds de fermeture avait été fixé par le ministère à 4,9 M\$, ce montant ayant été atteint à la fin 2019.

Avec l'autorisation de la phase 3B, le montant à accumuler a été révisé à la hausse pour tenir compte de la poursuite des opérations, portant le nouvel objectif à 14,7 M\$ d'ici 2032. En date du 20 novembre 2023, le montant versé pour la phase 3B-1 s'accumule à 6,3 M\$.

Les membres du comité ont voulu savoir si les contributions faites au fonds jusqu'à ce jour sont supérieures à la progression attendue. WM a clarifié que les contributions sont en avance sur celles attendues.



7.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Les fonds d'urgence et le fonds d'action environnementale relèvent d'une entente avec la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont prévues en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

À l'origine, le taux de contribution pour chaque fonds qui avait été établi était de 0,25 \$ par tonne de matière pour le fonds d'urgence et 0,74 \$ par tonne de matière pour le fonds d'action environnementale. Comme les taux par tonne sont indexés au coût de la vie, en 2023 ils sont maintenant de 0,32 \$ et 0,95 \$ respectivement.

Pour l'année 2023, le montant prélevé est de 420 402 \$, pour atteindre un total combiné de 3 231 973 \$.

7.3 LETTRE DE CRÉDIT (RENOUVELLEMENT)

La lettre de crédit tient son origine d'une demande formulée par le Comité de vigilance en 2009 de garantir les fonds nécessaires advenant le cas que WM n'était pas en mesure de remplir ses obligations pour les phases 1 et 2, sachant que le fonds de fermeture couvre les phases suivantes d'opération. La méthode de garantie choisie est une lettre de crédit d'une valeur de 11 millions de dollars, faites à l'intention du ministère de l'environnement. Cette lettre est valide pour deux ans et renouvelée chaque année. Le dernier renouvellement a été fait le 16 octobre 2023.

7.4 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Depuis 2012, WM fait appel au fauconnier Artémis pour assurer le contrôle des goélands. Le but du contrôle des goélands est d'assurer la sécurité des travailleurs ainsi que d'empêcher que les goélands transportent les déchets en dehors de la propriété.

WM a présenté au Comité la comparaison des données annuelles de fréquentation des goélands. Celles-ci montrent que l'affluence annuelle moyenne, qui était de 1286 par année en 2009, demeure stable depuis 2019 entre 118 et 146 (142 en 2023). Les trois périodes où la présence des goélands est plus importante sont mars, juin et octobre. La pointe d'achalandage était de 500 goélands par jour à la fin de l'été, mais les données comparatives démontrent qu'il y a eu moins de goélands en 2023 comparativement en 2022.

Le Comité s'est interrogé sur la méthode de comptage. Il a été expliqué qu'une extrapolation est effectuée à partir de l'échantillon d'une superficie donnée.



7.5 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes qui lui ont été acheminées au Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2023, six plaintes ont été enregistrées, celles-ci étant toutes pour les odeurs. Quatre de ces plaintes étaient en janvier dans une période d'alerte odeurs, car des travaux d'excavation de conduites étaient en cours.

WM a également mentionné qu'ils disposent d'un système de neutralisant d'odeur par vapeur sèche qui a fonctionné durant l'été. Un membre du comité a noté une amélioration comparativement à l'hiver précédent.

Le registre des plaintes et le détail des mesures correctives sont disponibles à l'annexe 3.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au :
www.vigilancewmst-nicephore.org.

7.6 BILAN DES VISITES DU MINISTÈRE

Au cours de l'année 2023, trois visites du ministère ont eu lieu. Dans le cadre de ces visites, le ministère réalise l'inspection complète des installations et la vérification du registre au poste de pesée. Lors de chacune des visites, les installations ont été jugées conformes à la réglementation. Aucune observation précise n'a été précisée concernant les opérations quotidiennes.

8 DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

Le développement de plusieurs sujets importants concernant le futur de la propriété s'est poursuivi en 2023.

8.1 DÉCRET D'URGENCE

En 2022, le délai d'obtention du certificat d'autorisation pour la phase 3B-1 ayant entraîné des retards dans son aménagement, le ministère avait prononcé un décret d'urgence



valide jusqu'au 24 octobre 2022 pour autoriser la réouverture de cellules 5 à 8 de la phase 2 jusqu'à la hauteur maximale permise et pour autoriser le prolongement de l'exploitation de la phase 3A par le rehaussement des pentes.

Bien que les derniers déchets aient été déposés à la fin de l'automne 2022, l'impact de la réouverture de cellules s'est fait sentir tout au long de l'année 2023.

D'abord, la logistique opérationnelle a été grandement affectée. Tant les corridors d'accès au toit des cellules que les méthodes de neutralisation des odeurs ont dû être adaptés pour les circonstances ce qui a eu des répercussions sur l'ordre de réalisation des travaux ainsi que sur l'efficacité du système d'élimination des odeurs.

Aussi, cela a nécessité des travaux de « re-fermeture » nécessitant de réadapter les matériaux de recouvrement utilisés en plus de complexifier les travaux d'installation des puits de biogaz. Ces travaux plus complexes ont engendré plusieurs enjeux d'odeurs au cours de l'année 2023.

8.2 DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

WM a partagé que le projet de relocalisation potentielle de l'entrée du site dans le cadre du projet de phase 3B, s'est poursuivi en 2023. À la suite de la demande d'autorisation en 2022, l'année 2023 a été principalement consacrée à des compléments d'informations et des échanges entre WM et le ministère pour répondre aux enjeux et préoccupations principalement en lien avec l'impact sur les milieux humides. Il n'a pas été possible de finaliser l'étude demandée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le délai de quatre semaines, une demande d'extension a donc été faite. L'étude a été déposée le 1^{er} décembre avec une réponse anticipée du ministère en janvier. Le souhait est d'obtenir l'autorisation ministérielle avant le mois d'avril, sinon les travaux devront être repoussés en août 2024.

Le comité s'est interrogé sur le délai pour que l'entrée devienne fonctionnelle suite à l'obtention de l'autorisation, celui-ci étant de cinq à six mois.

9 MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1 BILAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les données du bilan de gestion des matières résiduelles, fait par RECYC-QUÉBEC depuis 20 ans, ont été présentées. Il résulte d'une enquête menée sur plus de 800 installations.

Le comité s'est intéressé à ce sujet et s'est questionné sur les types de matériaux de recouvrement sont utilisés au site. WM a précisé que ce sont des sols de catégorie B-C, des



copeaux de bois, du fluff automobile, et qu'une couche de minimum 30 centimètres est par ailleurs exigée par règlement. Il a ensuite été affirmé que les mesures de traçabilité et de contrôle ont été renforcées par rapport aux sols contaminés.

10 AUTRES DOSSIERS

10.1 PROPRETÉ DES ROUTES

En 2023, un suivi important pour le Comité était en lien avec la propreté des routes. WM a d'abord expliqué que des efforts importants sont faits lors des saisons problématiques pour diminuer autant que possible la boue et la poussière. Les solutions privilégiées dans l'ordre pour gérer cet enjeu sont :

- Utilisation d'un camion à eau
- Embauche d'un sous-traitant pour l'utilisation d'un camion-balai
- Ramassage manuel des débris et des poussières

Suite à ce point de suivi, WM a affirmé qu'un premier grand nettoyage des routes a été fait au printemps par l'intermédiaire d'un sous-traitant, s'ajoutant au nettoyage quotidien déjà effectué.

11 RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa dix-huitième année d'activités régulières. Il informe la communauté de ses travaux en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les dossiers et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les sujets importants et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et les impacts possibles.

En 2023, l'année a été riche en échanges pour le Comité. Les membres ont effectué un suivi attentif de différents dossiers environnementaux, incluant la qualité des eaux, la gestion du biogaz, les émissions de GES et les études de bruit. Le Comité s'est aussi enquis tout au long de l'année du processus et des travaux de recouvrement des cellules 5 à 8 de la phase 2 et de la phase 3A, celles-ci ayant fait l'objet d'un décret d'urgence en 2022. À ce sujet, le comité a été très proactif sur les épisodes d'odeurs occasionnées par cette situation.

La visite de site a été renouvelée en 2023. La visualisation des travaux et des installations, notamment des travaux pour la mise en service des nouvelles cellules ainsi que ceux pour la fermeture des cellules touchées par le décret d'urgence de 2022 ont permis de mettre



en lumière les enjeux opérationnels rencontrés. Aussi, la visite des installations du réacteur biologique séquentiel a permis de mieux comprendre le fonctionnement du traitement des eaux effectué sur le site.

En outre, les membres ont relayé les préoccupations du milieu et ont demandé plusieurs suivis et précisions afin de s'assurer de la bonne pratique des opérations : projet de déplacement de l'entrée du site, enjeux en lien avec la fermeture des cellules touchées par le décret d'urgence, bilan d'émissions des GES, etc.

L'année 2024 s'annonce aussi bien occupée pour les membres avec la poursuite des opérations dans la nouvelle phase 3B-1 et la complétion des travaux sur les cellules du décret d'urgence. En plus des suivis habituels, les membres suivront le dénouement de la demande d'autorisation ministérielle pour le déplacement de l'entrée, ainsi que la réalisation des travaux. Plusieurs projets d'intérêts se poursuivent en 2024 tels que les travaux du CRECQ à l'ancienne sablière, l'évolution de la plantation des saules et les résultats des travaux de l'Université de Sherbrooke sur le recouvrement de cellules.



ANNEXE 1 : CALENDRIER THÉMATIQUE 2023

22 MARS 2023	21 JUIN 2023	6 SEPTEMBRE 2023	22 NOVEMBRE 2023
Travaux en cours et à venir Bilan de gestion de matières résiduelles Plan directeur de la propriété	Suivi environnemental des eaux Eaux de lixiviation Présentation du CRE (sablière)	Visite du site Performance environnementale : Biogaz Bilan des GES Suivi sonore annuel	Bilan de l'année écoulée Projets environnementaux et communautaires Présenter échantillonnage du Ruisseau Paul Boisvert (GARAF) Résultats des travaux de l'UdeS Suivi du déplacement de l'entrée
Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP Validation du rapport annuel Validation du calendrier annuel	Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP	Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP	Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP

ANNEXE 2 : BILAN DU REBOISEMENT

BILAN : 136 905 ARBRES ET ARBUSTES PLANTÉS			
Année	Arbustes	Tiges (saules, spirée, cornouiller)	Arbres
2009	1456		1456
2010	336		1581
2011	800		8500
2012	975	1500	9268
2013		800	11574
2014	220		12698
2015	200	800	11115
2016			12290
2017			8185
2018			10282
2019	1490	396	6851
2020			9182
2021	1200	3000	8250
2022	500	1000	6400
2023			4 600
Sous-total	7177	7496	122 232
TOTAL		136 905	



ANNEXE 3 : BILAN 2023 DES PLAINTES

NATURE DE LA PLAINTE	NOMBRE	MESURES CORRECTIVES
Odeurs en lien avec les travaux de tranchées réalisés pour les phases 2 et 3A dans le contexte du décret d'urgence.	4	Fin des travaux
Odeur de gaz	1	<p>Si témoin de nouvelles odeurs de gaz, contact avec M. Lamothe afin de valider ensemble la présence et la provenance de l'odeur.</p> <p>Suggérer à la personne qui a déposé la plainte du 30 août de s'inscrire aux alertes odeurs.</p>
Présence plus nombreuse des goélands	1	Le bilan de la présence des goélands sera complété et lui sera communiqué.